

ENVIRONNEMENT

Inondations : tous concernés par les futurs aménagements

BERGÈRES. Touchée par des inondations en 2018, la commune lance une étude pour définir des travaux de protection. L'implication des propriétaires privés, notamment viticoles, sera cruciale.

L'ESSENTIEL

• **Le 27 mai et le 3 juin 2018**, le village de Bergères (120 habitants), comme d'autres du Barsuraubois, a été violemment touché par des orages hors normes. Des précipitations inattendues qui, non seulement, ont entraîné des fissures au niveau de la voirie alors en travaux, mais également quelques maisons d'habitations.

• **Pour tenter de ne pas revivre la même situation** dans les années à venir, la municipalité vient de lancer, au début septembre, une étude hydraulique du bassin-versant amont de la Gironde, l'affluent du Landion qui traverse la commune. Une étude en deux temps, menée par le bureau d'études Bios, de Joigny (Yonne) : une phase de diagnostic, d'une durée de six mois, puis l'établissement de trois scénarios.

• **Une fois achevée**, l'étude permet de mener les travaux appropriés. Les élus de Bergères, d'ailleurs, ont déjà une petite idée sur la question.

55 millimètres en 25 minutes. C'est ce qui était tombé lors d'un orage exceptionnel à Bergères, au printemps 2018. Un déluge rapide qui, combiné au niveau très élevé des eaux à l'époque, avait provoqué des inondations dans la commune. Aujourd'hui, cet épisode doit contribuer à définir le programme de travaux des années à venir, pour empêcher que le ruissellement des coteaux et l'érosion des sols n'aient des conséquences plus dramatiques.

UN VILLAGE PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ

Pour amener les bonnes réponses, il faut déjà connaître la situation. Comme l'a défini Florence Petit, maire, lors de la première réunion du comité de pilotage de l'étude hydraulique, « Bergères, entourée de coteaux, a des pentes partout ». Le phénomène de ruissellement n'a donc aucun secret pour le village. Un village qui, dans le cadre son remembrement en 1997, avait déjà mis en place des bassins structurants sur son finage afin de retenir le maximum d'eau en hauteur.

Afin de ne rien laisser au hasard, le bureau d'étude compte recueillir le maximum de données sur l'histoire des crues dans la ville, sur la



Cerné de coteaux, le village viticole de Bergères est particulièrement exposé au risque de ruissellement et d'érosion des sols.

météo, les pratiques culturales des vigneronnes... Des vigneronnes qui seront concernées ainsi par l'enquête agricole, « afin de connaître les surfaces qui ruissellent le plus, celles qui connaissent le plus d'érosion du sol » (Gary Chevalier, chargé d'études).



La commune est plutôt bien équipée en ouvrages hydrauliques.

« Au-delà des chiffres, des calculs, c'est la manière de vivre. Et si les gens ne sont pas concernés par le diagnostic, vous aurez du mal à les faire adhérer aux solutions proposées », affirme Sylvain Buisset, le directeur de Bios.

Les élus de Bergères, Florence Petit et Patrice Bour en tête, ont déjà une idée des travaux futurs à mener.

« L'HYDRAULIQUE DOUCE » PLEBIÉCITÉ

En ce sens, l'étude lancée doit les conforter dans le choix de l'hydraulique douce (voir *par ailleurs*). Notamment, parce que le village dispose d'ouvrages suffisants (buses, ponts) sur son finage.

Cette option, de plus, a l'avantage d'avoir les faveurs de l'État. « Ici, vous avez des chemins sinueux, notamment en forêt. Vous avez un vrai potentiel en la matière », note Sophie Debrieu, chargée de missions dynamiques territoriales et chef de l'Agence sud-est au sein de la préfecture de l'Aube. En plus de son étude hydraulique, le village viticole va pouvoir également s'appuyer sur le travail de recensement opéré par le bassin Aube baroise auprès de la ripisylve

LA QUESTION

Qu'est-ce que l'hydraulique douce ?

Ce sont des zones tampons composées d'une panoplie de techniques végétales : bandes enherbées, haies anti-érosives, fascines, boisement d'infiltration, talus-fossé, mares... c'est-à-dire une succession de petits aménagements qui, mis bout à bout, permettent de limiter l'érosion (départ de terre à la parcelle) et les inondations pour des événements climatiques normaux et réguliers (infiltration des eaux et sédimentation des particules de limons).

Cette dernière précision n'est pas anodine. Car les réalisations espérées par Bergères n'éviteront pas les dégâts d'un nouveau phénomène climatique exceptionnel comme celui de 2018.

(végétation au bord des cours d'eau) et des ouvrages dans la vallée du Landion.

L'ENHERBEMENT DANS LES VIGNES**EN QUESTION**

À large majorité viticole, Bergères va devoir aussi s'appuyer sur ses viticulteurs – et les techniciens qui les accompagnent – pour juguler ces phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols.

L'enherbement, par exemple, a été mis en avant lors de la réunion du comité de pilotage comme une solution potentielle. Mais pas forcément garantie. En période sèche, s'il n'est pas maîtrisé, il peut également entraîner des problèmes de rendement.

Représenté autour de la table, le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) a souligné qu'entre 2015 et 2018, un reflux avait été constaté au niveau de l'enherbement dans l'Aube. « Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Et ce qui est valable une année ne l'est pas forcément pour l'autre », précise Patrice Bour. Avec la diversité des parcelles, des cépages, les futurs travaux à Bergères relèveront d'une mécanique de précision. ■ CLÉMENT BATELLIER